

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-040

Séance du 08 AVRIL 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 28/03/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

Mme BRUYAS Séverine

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : CCDSV – Demande de fonds de concours – Aménagement route de Sainte Euphémie

M. Frédéric VALLOS, Maire, informe le Conseil municipal que les travaux du collège et du gymnase sur la commune de Saint-Didier-de-Formans avancent et que les communes de Saint-Didier-sur-Formans, Trévoux et Sainte-Euphémie ont décidé de mettre en place des itinéraires cyclables sécurisés sur les voiries de proximité afin de permettre aux collégiens, mais aussi aux jeunes des associations qui utiliseront le gymnase, de se déplacer à vélo de façon sécurisée. Le site du collège et gymnase étant situé à la jonction de ces trois communes.

Monsieur le Maire précise qu'environ deux tiers des déplacements en France sont inférieurs à 5 km et que la plupart sont effectués en voiture et qu'il est important de contribuer à faire évoluer la tendance.

Il indique également que le collège accueillera près de 820 élèves au démarrage pour une capacité de 1000 élèves. Treize bus scolaires transiteront tous les jours par le collège qui rayonne sur huit communes et près de 20 000 habitants.

Les travaux programmés sont les suivants.

Ces aménagements prennent place d'une part, dans le cadre de la politique des mobilités douces portée par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et, d'autre part, dans le cadre du plan France Relance et du fonds Mobilité Actives en faveur des mobilités douces.

Des subventions sont possibles afin de permettre aux communes d'alléger leur plan de financement, auprès : de l'Etat (Appel à projet Aménagements cyclables 2022 du Plan France Relance Vélo ; DSIL ou DETR), la Région et le Département de l'Ain). La Communauté de Communes apportera également un soutien financier via un fond de concours.

Montant des travaux prévisionnels : **148 342,38 € HT**
 - Maitrise d'œuvre (Aintégra) : 6 577,51 € HT
 - Travaux (Rte Ste Euphémie) : 141 764,87 € HT

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240408-2024040-DE

S²LOW

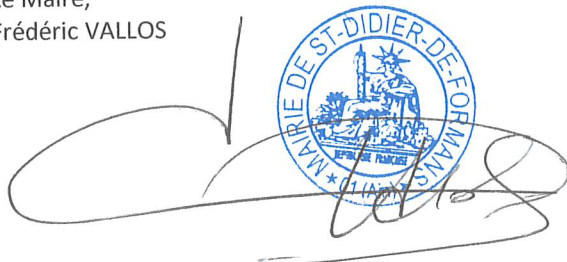
	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	29 668,47	20,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	29 668,47	20,00%
	Conseil départemental			0,00%
	Autres (à préciser)	CCDSV	44 502,71	30,00%
Total subventions publiques*			103 839,65	70,00%
2)	Fonds propres	/	44 502,71	30,00%
	Emprunts	/		0,00%
Total autofinancement			44 502,71	30,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	148 342,38 €	100,00%

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagements cyclables sécurisés sur la commune de Saint Didier de Formans, visé ci-dessus :
- ✓ **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée au titre des fonds de concours mis en place par cette dernière.
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Maire ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités, et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux BP 2024 et suivants.

Ainsi fait et délibéré
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric VALLOS




La secrétaire de séance
Eva SOUZY

